

municipal

De la réunion ordinaire du Conseil

Du **07 décembre 2018**

Date de la convocation	26 novembre 2018
Nombre de Conseillers en exercice	<b>10</b>
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	<b>6</b>

Le **sept décembre deux mil dix huit à vingt heures**,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle municipale, sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Leroux Jean-Pierre, Cottereau Jérôme, Chevalier Sébastien, Béhêtre Patrick, Pouteau Florence,

**Secrétaire** : Leroux Jean-Pierre

**Absent(s) Excusé(s)** : L'Huissier François, Le Monnier Carole, Davoust Guénaëlle, De Robien Ariane

Adoption du compte-rendu de la séance du 09 novembre 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance citée ci-dessus est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

- Prime de fin d'année
- Renouvellement convention école
- Admission en non-valeur

#### **2018 - 66 : Prime de fin d'année 2018**

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 13 mars 2018,

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité des voix décide :

**Article 1** : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 955.39 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

**Article 2** : Conditions d'octroi

**Accepte la prime** à 100 % à tous les agents titulaires et non titulaires en CDI et à temps complet et non complet et 50 % aux agents non titulaires en CDD au prorata de la durée hebdomadaire de présence.

**Renouvellement convention école**

Le conseil reporte le sujet au prochain conseil.

**2018 - 67 : Admission en non valeur de créances**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'abandons de créances sur le budget commune et assainissement.

Le 03 septembre 2018 Monsieur Richou, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6542 "Créances éteintes" à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs au 03 septembre 2018 se constitue ainsi :

Nom	Prestation	Montant
Chevron Claire	Assainissement	33.62 €
Tessier Christopher	Assainissement	21.02 €
Haye Julie	Assainissement	18.16 €
Colin Sylvie	Location salle	60 €

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget de la commune et assainissement pour 2018.

Le conseil municipal, après délibération à la majorité des voix :

⇒ **décide d'admettre en non valeur les créances irrécouvrable** uniquement pour le budget assainissement d'un valeur de 72.80 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire annonce le départ d'Alice Talon agent polyvalent (garderie, cantine) dès le 21 décembre 2018. Monsieur le maire commence les entretiens d'embauche.

-Monsieur le maire expose une rencontre avec un cabinet (Cimetière de France) pour une proposition d'un audit concernant le cimetière de St-Germain-d'Anxure).

- Pour le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019, les conseillers municipaux avec l'accord du coordinateur proposent et nomment comme agent recenseur :  
Mademoiselle  
Le Monnier Anaëlle

- Monsieur Leroux Jean-Pierre fait le point sur le curage des lagunes.

-La commission aménagement du territoire informe le conseil municipal de l'avancement du PLUi.

Procès verbal du 07 décembre 2018

Eric Transon

François L'huissier  
(absent excusé)

Jean-Pierre Leroux

Carole Le Monnier  
(absente excusée)

Jérôme Cottereau

Sébastien Chevalier

Patrick Béhêtre

Guénaëlle Davoust  
(absente excusée)

Ariane de Robien  
(absente excusée)

Florence Pouteau